

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023 AUX SERVICES

PERISCOLAIRES-RESTAURATION-EXTRASCOLAIRES

NOM.....PRENOM:.....

ECOLE:.....

INSCRIPTION ACTIVITES PERICOLAIRES

Ces informations valent inscription. Cocher les cases correspondantes

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	OCCASIONNELLEMENT
Accueil périscolaire Matin 7:00 – 8:20					
Restauration 11:45 – 13:45					
Accueil périscolaire Soir 16:30 – 18:30					

Attention

- Les absences devront être justifiées avant 8 :30 le jour même par le biais de la messagerie des Services Municipaux Enfance Jeunesse ou via l'Espace Citoyen.
- Les inscriptions **exceptionnelles** (professionnels ayant un changement de planning de travail qui évolue, personnes intérimaires ou retour à l'emploi, rendez-vous professionnels) devront être signalées au plus tard le matin même avant 8h30 et un justificatif sera demandé.
- Les inscriptions **occasionnelles pour la restauration** seront acceptées et ne devront pas dépasser 4 jours dans le mois.

INSCRIPTIONS ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS 3-11 ANS

Je souhaite bénéficier de l'accueil de loisirs des mercredis OUI
Pour les mercredis vous devrez remplir un bulletin spécifique au mois pour valider votre inscription.

ACCUEIL DE LOISIRS DES PETITES VACANCES SCOLAIRES 3-11 ANS

Je souhaite bénéficier de l'accueil de loisirs pendant les petites vacances scolaires OUI
Pour les vacances vous devrez remplir un bulletin spécifique pour chaque vacance pour valider votre inscription.

ACCUEIL VACANCES ETE 3-11 ANS

Je souhaite bénéficier de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires d'été OUI
Pour les vacances vous devrez remplir un bulletin spécifique pour cette période pour valider votre inscription.

ACCUEIL « SODA » 12-17 ANS

Je souhaite bénéficier de l'accueil SODA OUI

Vous devrez remplir un bulletin spécifique pour valider votre inscription.

Attention pour toutes les inscriptions en accueil extrascolaire :

- **Vous devez prendre connaissance des dates butoirs pour les inscriptions sur le site internet ou par le biais de l’affichage au SMEJ.**
- **L’accueil du matin se fait entre 7 :00 et 9 :00 pour les mercredis et 7 :30et 9 :00 pour les vacances.**
- **l’accueil du soir du mercredi et des vacances, pour récupérer vos enfants, se fait à partir de 16:30 jusqu’à 18:30 ; pendant les vacances d’été, l’accueil du soir, pour récupérer vos enfants, se fait de 17:00 à 18:30.**

Toute personne se présentant en dehors de ces horaires ne pourra pas être accueillie à l’accueil de loisirs. Certains jours de vacances et mercredis, les enfants sont susceptibles de participer à des sorties à la journée, aucun enfant ne sera accueilli en demi-journée. Pour les vacances vous pouvez bénéficier aussi d’un forfait 4 ou 5 jours (cf. tarifs-site internet de la Ville)

Le règlement intérieur est réputé validé, dès lors que l’enfant fréquente les activités périscolaires et extrascolaires. En aucun cas il ne pourra être contesté sous prétexte d’une non-transmission par l’administration, ce document vous étant transmis lors des inscriptions.

Je soussigné(e), Nom - Prénom :.....(responsable de l’enfant) reconnais avoir pris connaissance des modalités d’inscription et du fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires applicables pour l’année scolaire 2020/2021 et du règlement intérieur. Je m’engage à les respecter ainsi qu’à signaler tout changement de situation (revenu, quotient familial, adresse, téléphone...) au Service Municipal Enfance Jeunesse 3 allée Claude Blois 63360 GERZAT.

N° de tel : 04 73 27 85 05

Fait à.....le :Signature :